



Présentation
de la Direction de l'Autonomie

03 29 45 76 40

| | |
|--|----|
| • Missions de la Direction | 1 |
| • Organisation de la Direction | 1 |
| • Missions des Services | 2 |
| - Service prévention de la dépendance | |
| - Service prestations | |
| - Service MAIA animation et coordination territoriale | |
| • Organigramme | 5 |
| • Découpage territorial des Maisons De la Solidarité (MDS) | 6 |
| • Répartition des secteurs d'intervention des référents territoriaux géronologiques sur les territoires | 7 |
| • Répartition des secteurs d'intervention des coordinateurs territoriaux autonomie | 8 |
| • Répartition des secteurs d'intervention des Gestionnaires de cas MAIA | 9 |
| • Glossaire | 10 |



Direction de l'Autonomie

La vocation de la Direction de l'Autonomie est d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques d'action sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Missions de la Direction

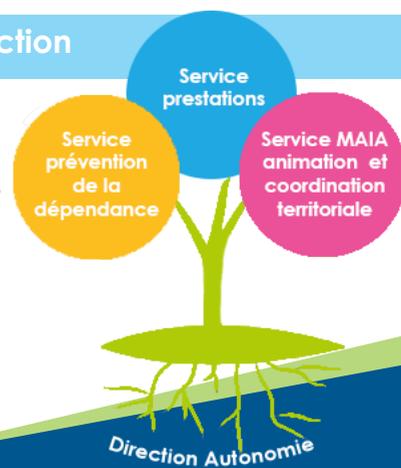
- Elaborer et mettre en œuvre le Schéma de l'Autonomie et animer le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- Promouvoir les politiques de prévention de la dépendance et de protection des adultes vulnérables en lien avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie),
- Garantir l'accès des personnes âgées ou des adultes handicapés à leurs droits APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie); PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne); Hébergement ; Aide- ménagère, etc...
- Garantir l'accès aux transports adaptés des élèves et étudiants handicapés,
- Garantir la proximité avec les usagers et assurer l'information au public et aux professionnels sur tous les territoires,
- Animer le réseau des partenaires, soutenir et accompagner leurs actions dans une logique de parcours,
- Assurer les obligations de la collectivité relatives aux suivis des établissements/ services et garantir l'accueil familial des personnes âgées et adultes handicapés.

La Direction de l'Autonomie assure le lien fonctionnel avec le GIP (Groupe d'Intérêt Public) Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et pilote les relations avec l'ensemble des structures d'accueil spécialisées dont les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements.

Organisation de la Direction

La Direction Autonomie est rattachée au Pôle Développement Humain. Cette direction est placée sous l'autorité hiérarchique de la Directrice de l'Autonomie qui en assure le management global : l'organisation, le pilotage, le contrôle et l'évaluation de l'activité ainsi que l'animation transverse des équipes.

La Direction est organisée en 3 services.
(cf : illustration ci-jointe)



Missions des Services

• Service prévention de la dépendance

Ce service est placé sous l'autorité hiérarchique du Responsable du service prévention de la dépendance qui en assure le management opérationnel : l'organisation, le pilotage, le contrôle et l'évaluation de l'activité ainsi que l'animation de l'équipe.

Le service prévention de la dépendance a pour vocation de promouvoir des actions médico-sociales pour prévenir la perte d'autonomie.

Missions :

- Évaluer le degré de perte d'autonomie au domicile des personnes et élaborer un plan d'aide APA, aide-ménagère y compris les urgences,
- Assurer, en lien avec l'Agence Régionale de la Santé et le Service ressources mutualisées des Solidarités, le suivi des établissements et services ainsi que l'évaluation du GMP (Groupe Iso-Ressources (GIR)moyen pondéré) de tous les établissements,
- Impulser et participer à des actions collectives de prévention au regard des besoins repérés,
- Garantir le suivi de la convention avec la CARSAT instaurant notamment la reconnaissance mutuelle des évaluations médico-sociales APA,
- Instruire les demandes d'agrément, réaliser une enquête sociale et organiser les commissions d'agrément relatives à l'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés, assurer le contrôle des accueillants et le suivi des accueillis,
- Promouvoir les actions de contractualisation (CPOM) dans les établissements - services sociaux et médico sociaux et veiller à la qualité de la prise en charge des personnes,
- Promouvoir une offre d'hébergement adaptée en lien avec - Réponse accompagnée pour tous et l'outil métier VIA TRAJECTOIRES.

● Service prestations

Ce service est placé sous l'autorité hiérarchique du Responsable du service prestations qui en assure le management opérationnel : l'organisation, le pilotage, le contrôle et l'évaluation de l'activité ainsi que l'animation de l'équipe.

Le service est chargé du traitement administratif des aides sociales en faveur des personnes âgées et handicapées (APA, PCH, ACTP, etc. ...), de l'instruction et du secrétariat des commissions, du contrôle d'effectivité après le versement des aides, des contentieux avec les usagers, des successions.

Missions :

- Assurer l'instruction, le suivi et l'effectivité des prestations d'aide sociale,
- Assurer l'instruction et le suivi des demandes de transport adapté,
- Garantir le suivi du protocole avec la MDPH pour l'instruction et la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion et le conventionnement avec l'imprimerie nationale,
- Garantir le suivi du conventionnement avec la MDPH pour le fonds de compensation du handicap et la subvention de fonctionnement du département,
- Gérer les recours formulés par les usagers pour toutes les prestations instruites dans la direction, en lien avec le SRMS (Service Ressources mutualisées des Solidarités) et la DAJMG (Direction des Affaires Juridiques et Moyens Généraux)
- Assurer le secrétariat et le suivi des commissions d'aide sociale,
- Traiter les récupérations sur successions,
- Assurer la veille juridique en lien avec le Service ressources mutualisées des Solidarités et la DAJMG.

● Service MAIA animation et coordination territoriale

Ce service a pour vocation de promouvoir des actions médico-sociales individuelles et collectives pour prévenir la perte d'autonomie. Il garantit le suivi des actions du programme de la Conférence des financeurs. Il anime le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et pilote la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie).

Le service garantit sur les territoires des MDS, la promotion d'un guichet assuré par les Coordonnateurs Territoriaux Autonomie, le soutien aux ILCG (Instances Locales de Coordination Gérontologiques), la veille de la cellule adulte vulnérable et il soutient une politique en faveur de l'habitat des seniors.

Missions :

- Piloter le guichet intégré MAIA,
- Organiser les séances et suivre les actions validées par la Conférence des financeurs et le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- Animer la politique autonomie auprès des Maisons des Solidarités et des Instances Locales de Coordination Gérontologiques et leur apporter un conseil technique,
- Assurer la gestion des subventions habitat, le suivi des opérateurs ainsi que le suivi des recours,
- Assurer la gestion du dispositif « cellule adultes vulnérables » et être l'interface des autorités judiciaires.

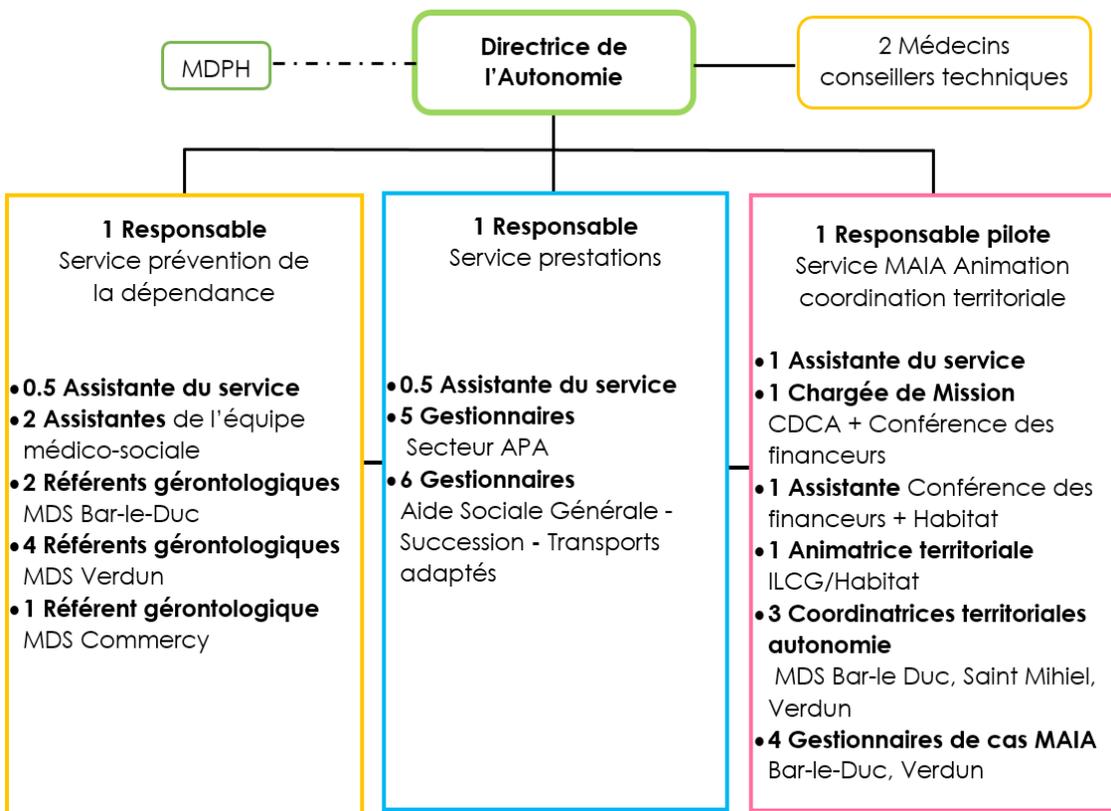




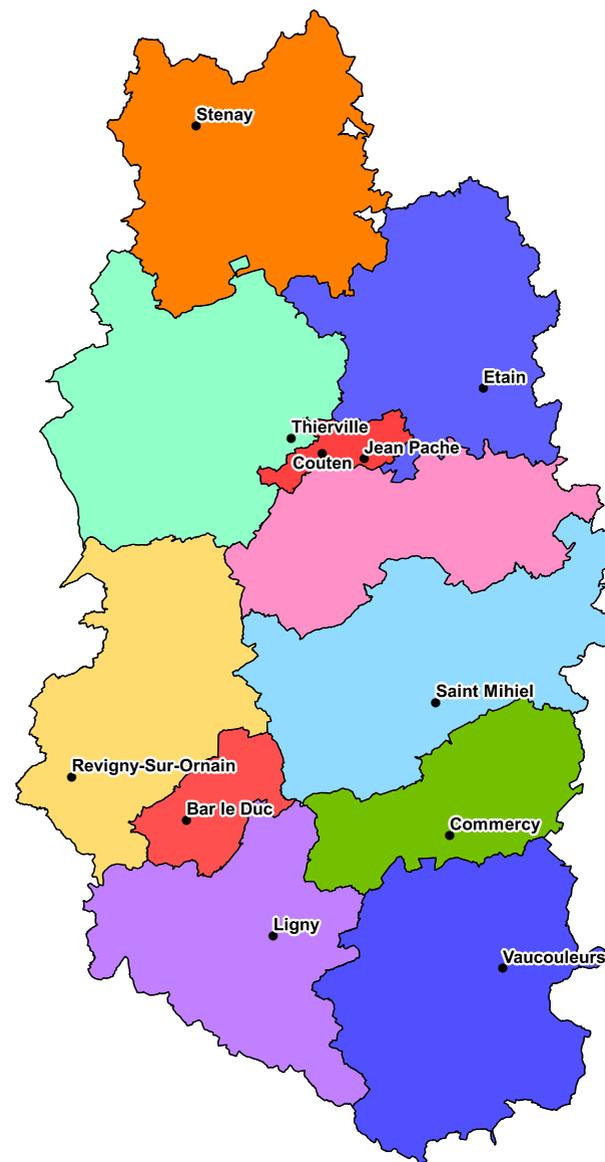
Organigramme



Découpage territorial des Maisons de la Solidarité (MDS)



- Nom des MDS
- Bar le Duc
 - Commercy
 - Etain
 - Ligny en Barrois
 - Revigny
 - Saint-Mihiel
 - Stenay
 - Thierville
 - Vaucouleurs
 - Verdun Couten
 - Verdun J. Pache



Répartition des secteurs d'intervention
des référents territoriaux gérontologiques
sur les territoires

Répartition des secteurs d'intervention
des coordinateurs territoriaux
Autonomie

- MULLER Isabelle** {
 - Bar le Duc
 - Ligny en Barrois
- DECLOQUEMENT Anabelle** {
 - Bar le Duc
 - Revigny
 - Saint Mihiel
- BIANCHIN Julie** {
 - Commercy
 - Vaucouleurs
- BADIER Liliane** {
 - Saint Mihiel
 - Verdun Couten
- MESNIL Corinne
SEYDLITZ Kelly** {
 - Revigny
 - Thierville
 - Verdun Couten
 - Verdun J.Pache
- DEMEURE Ilinka** {
 - Étain
 - Stenay
 - Verdun J.Pache
- MARCHE Christine** {
 - Étain
 - Stenay

- AUBRY Anne** {
 - Étain
 - Stenay
 - Verdun Couten
 - Thierville
- DECHEPPE Mathilde
FALLON Claire** {
 - Commercy
 - Saint Mihiel
 - Vaucouleurs
 - Verdun J.Pache
- COLLIGNON Céline** {
 - Bar le Duc
 - Ligny en Barrois
 - Revigny



LEROUX Noémie
au 01/02/2019



PAUL Anne-Alexandra



BALLMANN Laetitia



SERMAISE Chloé



- **ACTP** (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne)
- **APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- **CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail)
- **CDCA** (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)
- **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)
- **CPOM** (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)
- **DAJMG** (Direction des Affaires Juridiques et des Moyens Généraux)
- **GIP** (Groupe d'Intérêt Public)
- **GIR** (Groupe Iso-Ressources)
- **GMP** (Gir Moyen Pondéré)
- **ILCG** (Instance Locale de Coordination Gérontologique)
- **MAIA** (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
- **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- **MDS** (Maisons De la Solidarité)
- **PCH** (Prestation de Compensation du Handicap)
- **SRMS** (Service Ressources Mutualisées et Solidarités)





Direction de l'Autonomie

Département de la Meuse

Bâtiment François de Guise

3, rue François de Guise BP 50514

55012 BAR-LE-DUC Cedex

Département de la Meuse

Place Pierre-François GOSSIN BP 50514

55012 BAR-LE-DUC Cedex - Tél. : 03 29 45 77 55

